

Principes directeurs provisoires de la modernisation du curriculum

La modernisation du curriculum en Ontario a pour but de faire en sorte que chaque enfant de la province ait la possibilité de réussir et d'apporter sa contribution à un monde complexe en mutation rapide, et ce, peu importe son parcours, son identité ou sa situation personnelle.

Le secteur de l'éducation connaît des réformes fondamentales dans le monde entier. Les élèves d'aujourd'hui disposent d'un accès instantané à une foule de renseignements factuels par l'intermédiaire de multiples plateformes numériques, ce qui signifie qu'il leur faut aussi apprendre à faire preuve de discernement et d'esprit critique afin d'être en mesure de traiter, analyser et utiliser ces renseignements. Dans un monde où les interconnexions se multiplient, les élèves et les représentantes et représentants du milieu de l'éducation doivent se montrer vifs, souples et capables de travailler en collaboration avec divers groupes locaux ou éloignés.

- La modernisation n'est pas seulement une affaire de « nouveauté ». Elle consiste à conserver la crème de nos pratiques actuelles, à nous débarrasser de certaines choses et à incorporer les mesures que nous jugeons collectivement les meilleures pour nos élèves d'aujourd'hui et de demain.
- Les élèves de l'Ontario ont besoin de cadres et de programmes qui reflètent un monde moderne, qui leur fourniront un soutien et qui les prépareront à réaliser pleinement leur potentiel – à l'école comme dans la société en général, en tant que citoyennes et citoyens engagés – et à réussir leur développement social et économique.
- Le curriculum doit tenir compte de l'équité, de l'inclusivité et du bien-être à chaque étape d'élaboration et de mise en œuvre, ainsi que des obstacles et des préjugés systémiques, rendant ainsi fondamentale – et non accessoire – la santé physique, cognitive, sociale, affective et spirituelle.
- Mettre en œuvre les recommandations figurant dans le rapport de la Commission de vérité et réconciliation et répondre aux appels à l'action, afin de permettre aux communautés autochtones de participer pleinement à l'éducation de leurs enfants et reconnaître les principes autochtones d'apprentissage et de transmission du savoir.
- Le curriculum de l'éducation publique doit tenir compte des valeurs, forces et besoins communs des Ontariennes et Ontariens et produire des résultats de base uniformes en matière d'apprentissage, tout en offrant la marge de manœuvre nécessaire pour respecter les identités distinctes des quatre systèmes scolaires financés par l'État et concrétiser les priorités locales des élèves, des collectivités et des conseils scolaires. Les élèves, les parents, le public, les conseillères et conseillers scolaires et l'ensemble des professionnels de l'éducation doivent se reconnaître dans le curriculum de l'éducation publique, et ce dernier doit intégrer leur avis.

- Des processus d'élaboration et de mise en œuvre efficaces doivent accorder suffisamment de temps, de ressources et de mécanismes de soutien, et prévoir un processus d'examen cyclique.

J'appuie cette section, à l'exception de ce qui suit :

Équité, bien-être et réussite pour l'ensemble des élèves

1. Le renouvellement du curriculum vise à répondre aux besoins de tous les élèves et à soutenir les conditions qui permettent d'améliorer l'enseignement et l'apprentissage tout en s'appuyant sur les forces et intérêts variés de toutes les apprenantes et de tous les apprenants.
2. Veiller à ce que le renouvellement repose sur les stades du développement de l'enfant qui soutiennent la différenciation et répondent aux besoins intellectuels de chaque apprenante et apprenant, pour valoriser l'enfant dans son intégralité.
3. S'assurer que les forces, intérêts, passions et atypies de toutes les apprenantes et de tous les apprenants soient au cœur – et non en périphérie – du curriculum.
4. Faire en sorte que la pédagogie, l'apprentissage, l'évaluation et les ressources soient plus inclusifs, pertinents et sensibles à la culture, pour s'assurer que le curriculum appuie et encourage l'équité et le bien-être.
5. Inclusion de perspectives multiples et diverses reflétant notre multiculturalisme, afin de préparer les élèves à devenir des citoyennes et citoyens engagés; souplesse et prise en compte des réalités géographiques et socio-économiques.

J'appuie cette section, à l'exception de ce qui suit :

Connaissances, aptitudes et compétences des apprenantes et des apprenants

1. Nécessité de définir clairement et de comprendre les compétences et les aptitudes, afin qu'elles puissent être intégrées efficacement au curriculum. Les compétences et les aptitudes ne feront pas l'objet de rapports distincts. Elles seront plutôt examinées, évaluées et commentées dans le cadre du curriculum.
2. Reconnaître la diversité des besoins des apprenantes et des apprenants et la nécessité de tous les aider à acquérir les connaissances, compétences, valeurs et attitudes dont elles et ils ont besoin pour devenir des citoyennes et citoyens éclairés, productifs, bienveillants, responsables et actifs dans leur communauté et dans le monde.
3. Harmoniser les grands thèmes et les compétences transdisciplinaires avec le contenu et les objectifs propres à chaque matière, aux stades de développement appropriés, pour préparer les élèves à satisfaire aux exigences changeantes de la vie courante, du monde du travail et de la société d'aujourd'hui et de demain.
4. Améliorer et contextualiser la communication et les ressources pour favoriser la participation, la sensibilisation et la compréhension chez les représentantes et les représentants du milieu de l'éducation, les élèves, les parents et le public, y compris les personnes que nous n'arrivons pas toujours à toucher.
5. La recherche, les pratiques exemplaires et autres éléments probants sont essentiels à la réussite du renouvellement.

J'appuie cette section, à l'exception de ce qui suit :

Raccorder les attentes du curriculum – Alléger le curriculum

1. Recenser les éléments fondamentaux et les résultats d'apprentissage obligatoires pour réduire les attentes actuelles du curriculum et créer des liens, de façon à ce que les représentantes et représentants du milieu de l'éducation puissent contextualiser le curriculum en fonction des besoins de l'école et de la classe.
2. Réduire le nombre d'attentes du curriculum, en particulier au niveau primaire, pour permettre au personnel enseignant de s'adapter aux besoins, aux intérêts et aux forces des élèves.
3. Offrir aux élèves, en particulier au niveau secondaire, suffisamment de possibilités de choisir parmi une variété de cours et d'expériences possibles.
4. Renforcer la capacité du personnel et du système à favoriser la souplesse et l'établissement de priorités locales, de manière à tenir compte des différences entre les apprenantes et apprenants, les écoles, les conseils scolaires, les systèmes et les collectivités de l'Ontario.
5. L'un des buts essentiels du curriculum est de favoriser la conscience de soi, la résilience et l'apprentissage permanent, pour préparer les apprenantes et les apprenants à mener des vies enrichissantes dans un monde complexe en mutation rapide.

J'appuie cette section, à l'exception de ce qui suit :

Cheminements et transitions

1. Promouvoir et renforcer la viabilité de tous les cheminements se présentant aux apprenantes et aux apprenants, de la maternelle aux études postsecondaires; mieux faire connaître la valeur de ces cheminements pour la satisfaction des besoins des apprenantes, des apprenants et des collectivités.
2. Aider les élèves et leur famille à connaître les options d'apprentissage qui s'offrent à eux tout au long de leur parcours scolaire, en particulier durant une transition.
3. S'attaquer au problème de la représentation disproportionnée de groupes d'élèves précis dans certains cheminements, grâce à des études et à des données probantes permettant de cerner les problèmes et les facteurs contributifs.
4. Valoriser l'apprentissage par l'expérience, tant en classe qu'ailleurs, pour faire connaître aux élèves les professions, les métiers et les options d'éducation postsecondaire qui s'offrent à eux, et les aider à faire des choix éclairés.

J'appuie cette section, à l'exception de ce qui suit :

Domaines d'intervention prioritaires

Le Comité directeur du renouvellement a circonscrit les domaines d'intervention prioritaires suivants, qu'il convient d'approfondir dans le but d'élaborer des recommandations.

1. Équité

Étudier davantage la question du nombre disproportionné d'élèves issus de groupes marginalisés dans certains programmes et cheminements – par exemple dans l'enseignement aux élèves en difficulté, les cours appliqués et les cours élaborés à l'échelon local –, en mettant l'accent sur les facteurs contributifs et les solutions adaptées, comme la mise en place de soutiens pour les élèves, les parents et les représentantes et représentants du milieu de l'éducation.

2. Trouver un équilibre entre uniformité et flexibilité

Approfondir la question de l'équilibre entre un degré approprié d'uniformité pour les programmes et les résultats d'apprentissage à l'échelle de la province et la nécessité pour les professionnels des écoles, des conseils scolaires et du système de tenir compte des besoins, des forces et des intérêts des élèves.

3. Évaluation et communication du rendement

Approfondir la question de l'harmonisation de l'évaluation et de la communication du rendement dans le cadre du curriculum renouvelé, notamment pour ce qui est de l'intégration des changements dans le calendrier de mise en œuvre. Pour ce faire, tenir compte entre autres du rapport [*Constats et recommandations de l'Examen indépendant de l'évaluation et de la communication du rendement des élèves*](#).

4. Structure du curriculum

Étudier davantage la nature et la structure du curriculum, notamment l'équilibre entre les champs d'études traditionnels et les disciplines émergentes et leur intégration efficace dans le curriculum. Cette étude tiendra compte de la continuité du cheminement, des premières années de l'élémentaire aux études postsecondaires.

5. Cycle d'élaboration, de mise en œuvre et d'examen du curriculum

Définir le calendrier d'élaboration du curriculum et l'ordre des changements à apporter à l'évaluation et la communication du rendement. Mettre au point un cycle d'élaboration, de mise en œuvre et d'examen clair qui appuie les rôles de chacune des parties tout au long du processus, le concept d'« élaboration conjointe » ainsi que le lien entre les processus d'élaboration et de mise en œuvre.

6. Resserrement des liens entre les parents et les collectivités

Voir à resserrer les liens et améliorer la communication bidirectionnelle entre les parents, les collectivités et le système éducatif, notamment par des communications claires pour informer ces derniers de la modernisation du curriculum, les sensibiliser et les inciter à participer aux décisions portant sur les cheminements et les mécanismes d'aide proposés à leurs enfants.

J'appuie cette section, à l'exception de ce qui suit :